

Hors de l'Église catholique il n'y a absolument pas de salut

Par
F. Peter Dimond, O.S.B.

www.vaticancatholique.com
www.vaticancatholic.com

©copyright

Le pape Pie XII, le Père Feeney et le dogme

L'une des raisons qui explique pourquoi l'hérétique et mortel Protocole 122/49 ait pu avoir une telle ampleur dans l'esprit de tant d'évêques et de prêtres — et qu'il ait pu littéralement démolir la croyance dans le dogme (à savoir que ceux qui meurent non-catholiques sont perdus) chez la quasi-totalité des catholiques du monde — est que les gens pensaient que le protocole avait reçu l'approbation tacite du pape Pie XII. En effet, le document prétend qu'il l'a approuvé. Mais, en vérité, il ne l'a ni signé, ni promulgué d'une manière qui aurait pu mettre en jeu son infailibilité. Le document ne fut pas même publié officiellement. Et, bien évidemment, aucun pape n'aurait pu signer le Protocole, car il est tout à fait hérétique, comme je l'ai montré.

Si le pape Pie XII avait approuvé le Protocole et soutenu la persécution du Père Feeney — qui ne faisait que prêcher le dogme - alors il aurait été tout simplement un pécheur mortel contre la foi. S'il avait pris position en faveur du Protocole et contre le Père Feeney, alors il aurait été hérétique. Si le Pape Pie XII avait nié le dogme — comme l'ont fait les prêtres du Boston College, par exemple — et consenti à étouffer la prédication apostolique de ce dogme par le Père Feeney, alors Pie XII serait devenu un hérétique et un ennemi de la foi.

Si le Pape Pie XII pensait que le Père Feeney prêchait sa propre doctrine, lui qui ne faisait que confirmer ce que le pape Grégoire XVI avait affirmé dans *Summo iugiter studio* et ce que la Chaire de saint Pierre avait dogmatiquement défini (à savoir que tous ceux qui meurent non-catholiques sont perdus), alors c'est qu'il n'avait rien compris à la foi catholique, et qu'en effet il ne la possédait pas.

Les gens doivent se rappeler que les décisions prises par un pape ne sont pas toutes infailibles. En étudiant les erreurs papales à travers l'histoire dans le cadre de la préparation de la déclaration sur l'infailibilité pontificale, les théologiens du concile Vatican I ont découvert que plus de 40 papes ont eu des opinions théologiques erronées. Cependant, aucune de ces erreurs ne fut enseignée par les papes depuis la Chaire de saint Pierre. Un cas bien connu d'erreur papale est celle du pape Jean XXII, qui croyait à tort que les justes de l'Ancien Testament ne recevraient la vision béatifique qu'après le Jugement général. ^[681]

Peut-être que le l'exemple le plus clair d'erreur papale dans l'histoire de l'Église est le concile Cadavérique, en l'an 897, où le cadavre du pape Formose — qui, de l'avis général, était un pape saint et dévoué — fut condamné après sa mort par le pape Étienne VI en vertu d'un certain nombre de prétendues violations du droit canon. ^[682] Cette condamnation du pape Formose par le pape Étienne VII fut rejetée par le pape Théodore II et le pape Jean IX, mais fut au contraire approuvée par le pape Serge III. ^[683] Ceci devrait très clairement nous montrer que toutes les décisions, paroles, opinions ou jugements d'un pape ne sont pas infailibles. Un pape n'est in-failible que lorsqu'il parle depuis la Chaire de saint Pierre ou qu'il réitère ce que l'Église a toujours enseigné dans son Magistère ordinaire et universel.

Le pape Honorius I^{er} fut condamné par le troisième concile de Constantinople pour avoir favorisé l'hérésie monothélite (croyance que le Christ n'avait qu'une seule volonté) dans au moins

deux lettres au patriarche Serge. Tout comme le pape Honorius I^{er} (625-638) A.D. fut condamné par le troisième concile de Constantinople et d'autres conciles œcuméniques pour avoir favorisé l'hérésie [684], de même le pape Pie XII serait tombé dans l'hérésie s'il avait affirmé que des non-catholiques pouvaient être sauvés et s'il avait soutenu la persécution du Père Feeney qui affirmait le contraire.

Rappelez-vous que le pape Pie XII n'était en aucun cas un traditionaliste convaincu. Ses réformes, ses omissions et ses échecs pavèrent la voie à Vatican II. Voici quelques œuvres de Pie XII :

- Il promut Annibale Bugnini, l'auteur de la Nouvelle Messe, et commença la réforme liturgique en autorisant une réforme des rites de la Semaine Sainte. Un bon nombre de spécialistes de la liturgie pensent que les réformes de la Semaine Sainte furent catastrophiques. Un exemple en est l'autorisation de la distribution de la Sainte Communion lors du Vendredi Saint. Le décret « Sur les Communions Fréquentes » du Saint-Office, sous le pape Pie X, cite le pape Innocent XI, qui condamnait une telle pratique.
- Il promut des hommes tels que Giovanni Montini (le futur Paul VI) et Angelo Roncalli (le futur Jean XXIII) : sans ces promotions, ces gens n'auraient jamais eu d'influence ou n'auraient jamais causé la destruction incommensurable dont ils sont responsables.
- Il déclara que l'évolution théiste pourrait être enseignée dans les écoles catholiques (*Humani generis*, 1950), ce qui ne manque pas d'être grotesque — et sans doute hérétique.
- Il enseigna que le contrôle des naissances pouvait être pratiqué par des couples par l'intermédiaire de la méthode rythmique (la Planification Familiale Naturelle), qui n'est rien d'autre qu'une frustration et une subordination du but premier de l'acte marital, qui est la procréation.
- Il permit la persécution et « excommunication » ultérieure du Père Léonard Feeney, soit par complicité volontaire, soit par négligence, pour avoir fait ce que tout prêtre catholique devrait faire : prêcher l'Évangile, défendre la foi et adhérer aux dogmes définis.

Ce dernier délit fut le plus grave. Avec la persécution du Père Feeney, les « autorités » à Boston et à Rome refusèrent non seulement d'aider le Père Feeney dans sa quête de conversion des non-catholiques, mais l'arrêtèrent même ! Songez-y : les hommes censés favoriser le salut des âmes et la conversion à la vraie foi, ont rendu aussi difficile que possible la tâche du Père Feeney. Ils ont rendu sa tâche de prédication du Message salvifique du Christ — que le salut ne vient que par l'adhésion à l'Église qu'Il a établie — aussi difficile qu'ils le pouvaient ; tout en donnant la fausse impression à des millions de non-catholiques qu'ils n'avaient aucun souci à se faire dans l'état de damnation où ils vivaient. Richard Cushing, l'archevêque apostat de Boston, qui fut le premier à faire taire le Père Feeney — non pas sur le baptême de désir, mais sur *Extra ecclesiam nulla salus* (Hors de l'Église il n'y a pas de salut) — **se vanta, avant de mourir, de ne pas avoir la moindre conversion à mettre à son actif.** [685]

C'est le 24 septembre 1952 que le Père Feeney adressa une longue lettre détaillée à Pie XII. La lettre resta sans réponse. Mais, un mois plus tard (dans une lettre datée du 25 octobre 1952), le cardinal Pizzardo du Saint-Office le convoqua à Rome. Le 30 octobre 1952, le Père Feeney envoya une réponse à Pizzardo, lui demandant une liste des accusations portées contre lui — comme le stipule le Droit canonique. Le 22 novembre 1952, Pizzardo lui répondit :

Votre lettre du 30 octobre montre clairement que vous essayez d'éluder la question... Vous devez vous rendre immédiatement à Rome, où vous serez informé des charges portées contre vous... Si vous ne vous présentez pas... avant le 31 décembre, cet acte de désobéissance sera rendu public avec les peines canoniques... Le Délégué apostolique a reçu l'approbation de financer les dépenses de votre voyage. » [686]

Le 2 décembre 1952, le Père Feeney répondit :

Votre Éminence semble avoir mal interprété les motivations de ma réponse à votre lettre du 25 octobre 1952. J'avais présumé que votre première lettre devait servir de citation canonique à comparaître devant Votre Tribunal Sacré. Néanmoins, en tant que citation, elle est fatalement défectueuse selon les normes du canon 1715, principalement parce que je n'y suis pas informé des accusations portées contre moi.

Ce canon exige que la citation contienne au moins un énoncé général des charges. Selon les normes du canon 1723, toute procédure fondée sur une citation si fondamentalement défectueuse, est soumise à une plainte de nullité. » [687]

Cet échange de lettres entre le Père Feeney et Pizzardo est très intéressant et précieux pour notre discussion... Tout d'abord, il montre que le désir du Père Feeney était d'opérer dans les limites de la loi, alors que Pizzardo et ceux du Vatican ont montré un mépris flagrant du droit, même dans la manière de le convoquer à Rome. Le Droit canonique stipule que la personne convoquée à Rome doit au moins être tenue informée des accusations générales portées contre elle, et le Père Feeney avait cité les canons pertinents. Pizzardo et ses cohortes ont systématiquement ignoré ces lois.

Le 9 janvier 1953, Pizzardo répondit à la lettre du 2 décembre 1952 du Père Feeney :

(9 janvier 1953) « En réponse à votre lettre du 2 décembre 1952 demandant davantage d'explications... le Saint-Office vous communique ci-joint les ordres reçus de Sa Sainteté, selon lesquels vous devez vous présenter à cette Congrégation avant la date du 31 janvier 1953, sous peine d'excommunication encourue automatiquement (ipso facto) en cas d'échec à vous présenter à la date indiquée. Cette décision de Sa Sainteté s'est faite après l'arrivée des derniers documents du St. Benedict Center. » [688]

Une fois encore, les lois canoniques requérant un motif pour la citation à comparaître ont été complètement ignorées. Mais ce fut la norme dans le cas du Père Feeney : la Justice, le dogme et la demande du Christ de prêcher l'Évangile et de baptiser ont été ignorés et piétinés. On ne peut s'empêcher de remarquer le ton agacé de la lettre du cardinal. Il ne fait presque aucun doute que Pizzardo croyait également que des non-catholiques pouvaient être sauvés en tant que non-catholiques, et donc n'était pas du tout préoccupé par la légalité ou non de l'affaire Feeney.

N'ayant pas reçu de motif pour sa convocation à Rome, comme il est normalement exigé, le Père Feeney resta à juste titre aux États-Unis, sachant que son refus de se présenter à Rome le 31 janvier ne pourrait apporter sur sa tête que de fausses peines canoniques. Mais, avant cela, le 13 janvier 1953, le Père Feeney avait envoyé une longue et vigoureuse lettre au cardinal, protestant contre les choses suivantes :

Violation du « secret du Saint-Office » en ayant laissé échappé de manière publique leur correspondance à la presse.

Les menaces répétées du cardinal d'imposer des sanctions sans donner des accusations ou des procédures, tel que requis par les canons.

La diffusion du Protocole 122/49 comme une prise de position doctrinale du Saint-Siège, en sachant qu'il n'a jamais été publié dans les *Acta Apostolicae Sedis* (Actes du Siège apostolique). [689]

Le Père Feeney termina ce dernier message au cardinal Pizzardo par une déclaration d'indignation justifiée :

J'ai très sérieusement remis en question, et la bonne foi, et la validité de toute tentative de m'excommunier, parce que j'ai osé rappeler la substance de ce décret à votre attention, et parce que j'ai osé insister sur mes droits dans les deux lettres des 30 octobre et 2 décembre, 1952. » [690]

Le 13 février 1953, le Saint-Office publia un décret déclarant que le Père Feeney était « excommunié. » Voici ce qu'il disait :

Puisque le prêtre Léonard Feeney, résidant à Boston (Saint Benedict Center), lequel à cause du grave refus d'obéissance à l'Autorité ecclésiastique avait été déjà suspendu a divinis, » nonobstant les avertissements réitérés et l'instante menace d'excommunication à encourir ipso facto, n'est pas venu à résipiscence, les Éminentissimes et Révérendissimes Pères préposés à la sauvegarde de la foi et des murs, dans la séance plénière du mercredi 4 février 1953, l'ont déclaré excommunié avec tous les effets de droit.

Et le jeudi 12 février 1953, Sa Sainteté Pie XII, Pape par la Providence de Dieu, approuva et confirma le décret des Éminentissimes Pères, et ordonna qu'il fût rendu public.

Donné à Rome, au siège du Saint-Office, le 13 février 1953.

Marius Crovini, Notaire »

AAS (16 fév. 1953) Vol. XXXXV, page 100. [691]

la lumière des faits ci-dessus, cette excommunication est scandaleuse et sans valeur. Le Père Feeney n'était en rien coupable : il n'a nié aucune doctrine, et il a opéré dans la stricte conformité de la loi. Ce sont ceux qui persécutaient le Père Feeney — qui ne faisait qu'enseigner que tous ceux qui meurent non-catholiques ne peuvent pas être sauvés - qui ont été excommuniés ipso facto.

Il faut aussi garder à l'esprit que, bien que cette soi-disant « excommunication » provienne d'ecclésiastiques hérétiques s'opposant à la prédication du dogme par le père Feeney, l'« **excommunication** » en elle-même ne mentionne rien de la doctrine. Elle mentionne seulement une grave désobéissance envers l'autorité ecclésiastique. » C'est un point important, parce qu'on entend plein de gens aujourd'hui, ignorants les éléments du dossier, qui affirment à tort que le Père Feeney a été excommunié pour avoir enseigné que les non-catholiques ne peuvent pas être sauvés. Ces personnes ne savent pas de quoi elles parlent. Il ne fait aucun doute que c'est bien le dogme **qui déclare** que ceux qui meurent non-catholiques ne peuvent pas être sauvés, qui fut la **cause** de l'éclatement de la controverse du Père Feeney — ayant abouti à son « excommunication » — mais l'« excommunication » ne mentionne rien de la doctrine. Par conséquent, même si l'on

croit que cette « excommunication » était valide (ce qui est absurde), ceci ne constituerait pas un argument **s'opposant à l'enseignement qui affirme** que ceux qui meurent non-catholiques ne peuvent pas être sauvés, parce que : 1) la doctrine n'est pas du tout mentionnée dans l'excommunication, et 2) cet enseignement est un dogme défini. Donc, que ceux qui cherchent à discuter de cette question rétablissent les faits.

Cependant, l'enseignement selon lequel personne ne peut être sauvé hors de l'Église Catholique, fut définitivement excommunié de l'esprit du public en conséquence de l'« excommunication » en 1953 du Père Leonard Feeney, S.J. À cause d'elle, Jésus-Christ a été publiquement vendu au monde, en donnant l'impression aux gens qu'il n'est pas nécessaire d'appartenir à l'unique Église qu'Il a établie — en effet, promouvoir le contraire était même punissable !

J'ai récemment appelé près de 15 églises Vatican II/Novus Ordo et leur ai demandé s'ils acceptaient le dogme catholique Hors de l'Église pas de salut. Presque toutes l'ont catégoriquement rejeté ou m'ont raccroché au nez. Les quelques prêtres qui donnaient une réponse cohérente à ma question sur le dogme, rétorquait sur le champ « c'est une hérésie » ou d'autres mots du même acabit (voulant signifier par là qu'Hors de l'Église pas de salut est une hérésie) ; et, ils ont tous fait référence à l'« excommunication » du Père Leonard Feeney, S.J. pour donner de la « matière » à leur argument. J'aurais pu contacter 200 de ces églises Vatican II, et j'aurais reçu les mêmes réponses ; tout simplement parce que c'est un fait qu'aujourd'hui quasiment tous les prêtres Vatican II/Novus Ordo, ainsi que presque tous les prêtres « traditionalistes, » estiment que les âmes peuvent se sauver dans n'importe quelle religion, y compris les juifs qui rejettent le Christ.

Il ne fait aucun doute que le rôle qu'a joué le pape Pie XII dans l'affaire du Père Feeney fut déterminant : déterminant pour le cœur même de la foi catholique, déterminant dans ce qui allait bientôt se produire à Vatican II, et déterminant pour le salut de millions d'âmes. **Son rôle fut essentiel, car si le pape Pie XII était venu à la rescousse du Père Feeney au début des années 1950, et avait réaffirmé que tous ceux qui meurent non-catholiques sont perdus (et doivent donc être convertis), il n'y aurait jamais eu de Vatican II.** Eh oui, c'est vrai. Il ne fait aucun doute que le concile apostat Vatican II n'aurait jamais pu voir le jour sans la condamnation, peu de temps auparavant, du dogme Hors de l'Église point de salut (via la condamnation du père Feeney).

Ceux qui rejettent ce fait n'ont aucune notion de la réalité. Plus de 90% des hérésies Vatican II et post-Vatican II traitent directement ou indirectement de la négation de la nécessité de l'Église catholique et du déni du mal que représentent les religions non-catholiques. S'il y avait eu une affirmation publique solennelle du dogme dans les années 1950 par le pape Pie XII — tel que l'exposa le Père Feeney — de sorte qu'il aurait été clair pour tout le monde que le Père Feeney avait raison de dire que les non-catholiques ne pouvaient pas être sauvés en tant que non-catholiques, alors les hérétiques à Vatican II n'auraient jamais pu s'en tirer avec le décret sur l'œcuménisme (Unitatis redintegratio), le décret sur les religions non-chrétiennes (Nostra aetate) ou le décret sur la liberté religieuse (Dignitatis humanae), entre autres, et qui font tous des éloges et des louanges pour les fausses religions ou affirment que les membres d'autres religions peuvent être sauvés.

Sans la mention claire qu'il est faux de croire que tous ceux qui meurent non-catholiques sont perdus (c'est le dogme catholique), Vatican II, la réforme liturgique et toutes les autres horreurs qu'on voit maintenant n'auraient pas été possibles. Malheureusement, Pie XII fut l'homme qui

le condamna. Pie XII fut l'homme sous le règne duquel le monde commença à croire qu'il était faux de penser que seuls les catholiques pouvaient être sauvés. Il eut le même rôle, sciemment ou non, que Judas qui vendit le Christ aux Juifs pour qu'ils pussent le crucifier. Le dogme fut vendu au monde de sorte que le Diable pût crucifier l'ensemble du cadre de la foi à Vatican II.

Donc, quand les gens voient que les églises se vident ; que plus personne ne va en confession ; qu'il n'y a presque plus personne à la Messe ; qu'il y a des prêtres sodomites dans l'église Novus Ordo ; que moins de 25% des gens croient en l'Eucharistie ; et voient tous ces scandales sexuels qui prennent de l'ampleur ; les messes de clown, les messes pour enfants, les messes de ballons ; que 50% des « catholiques » votent pro-avortement ; un syncrétisme interreligieux au Vatican ; des filles torsées nues aux « messes papales ; » de grands prêtres vaudous prêchant dans l'église St. François ; un Bouddha au-dessus d' « autels catholiques ; » une ignorance quasi universelle de l'enseignement de l'Église ; une immoralité et une perversion presque universelle ; que l'on trouve l'éducation sexuelle dans les écoles « catholiques ; » que des universités « catholiques » nient l'inerrance de l'Écriture ; que des universités « catholiques » sont pro-avortement ; qu'il y a la plus grande apostasie généralisée, de tous les temps, de l'enseignement du Christ , et un paganisme quasi-universel ; **ces gens peuvent dire merci à la condamnation du Père Feeney**, qui fut une composante nécessaire pour que tout cela arrive.

La « condamnation » du Père Feeney — combinée avec le protocole 122/49 — fut l'assurance qu'aucun séminaire dans le monde, après 1953, n'enseignerait le dogme affirmant que seuls les catholiques peuvent être sauvés. Et, avec l'idée profonde et universelle que ceux qui meurent non catholiques peuvent être sauvés, ce n'était qu'une question de temps avant que le monde ne commence à comprendre que croire en la religion catholique, et pratiquer la morale catholique, étaient sans aucune valeur, puisque les membres des autres religions peuvent eux aussi se sauver. Le don précieux de la foi véritable a été taillé en pièces, et la prétention de l'Église catholique à être la seule vraie religion a été tuée dans l'esprit du public, puisque les gens pouvaient être sauvés dans les autres religions. Il était donc logique que, peu de temps après l' « excommunication » du Père Feeney, l'enseignement catholique laissât place à une apostasie universelle parmi les catholiques — Vatican II étant le véhicule visant à la perpétuer.

Ceux qui déplorent un peu, la plupart, ou la totalité des choses mentionnées ci-dessus, mais qui condamnent, méprisent ou haïssent le Père Feeney, sont aveugles. Ils se plaignent du feu et de la fumée, mais ne réalisent pas que leur attitude est bien la même que celle qui alluma le feu. Ils ne peuvent pas comprendre les conséquences de la mise en pièces de la foi, et du déni de ce dogme des plus essentiels qui déclare que seuls les catholiques peuvent être sauvés. Et cette question ne comprend pas seulement les conséquences pratiques du déni du dogme que seuls les catholiques peuvent être sauvés. **Elle implique d'abord des conséquences pour la foi, parce que le dogme Hors de l'Église catholique il n'y a pas de salut n'est pas seulement une chose à laquelle les catholiques doivent se conformer, mais une chose qu'ils doivent avant tout croire.**

Le pape saint Pie X a condamné la proposition moderniste suivante, le 3 Juillet 1907 dans *Lamentabili Sane* :

« Les dogmes de foi sont à garder uniquement selon leur signification pratique, c'est-à-dire comme norme préceptive de l'action, mais non comme norme de la croyance. »

— Condamné [692]

L'idée qu'on peut prêcher qu'il n'y a pas de salut hors de l'Église, tout en croyant dans nos cœurs qu'il y a tout de même un salut en dehors de l'Église, est hérétique. Le fait qu'il n'y a QUE les catholiques qui peuvent être sauvés, est une vérité révélée du ciel que tout catholique doit **d'abord croire fermement, et en second lieu professer.**

Pape Eugène IV, Concile de Florence, « Cantate Domino ; » 1441, ex cathedra : « **La sainte Église romaine croit fermement, professe et prêche** qu'aucun de ceux qui se trouvent en dehors de l'Église catholique, non seulement païens mais encore juifs ou hérétiques et schismatiques ne peuvent devenir participants à la vie éternelle, mais iront dans le feu éternel qui a été préparé pour le diable et ses anges à moins qu'avant la fin de leur vie ils ne lui aient été agrégés ; elle professe aussi que l'unité du corps de l'Église a un tel pouvoir que les sacrements de l'Église n'ont d'utilité en vue du salut que pour ceux qui demeurent en elle, pour eux seuls jeûnes, aumônes et tous les autres devoirs de la piété et exercices de la milice chrétienne enfantent les récompenses éternelles, et que personne ne peut être sauvé, si grandes que soient ses aumônes, même s'il verse son sang pour le nom du Christ, s'il n'est pas demeuré dans le sein et dans l'unité de l'Église catholique. » [\[693\]](#)

Cette vérité a été arrachée du cœur et des esprits de la quasi-totalité du monde catholique à cause de la condamnation du Père Feeney, qui était son défenseur le plus célèbre. Et, elle fut permise par la négligence et la faiblesse de Pie XII.

